



Marché n° 2019/28

Dévoisement et automatisisation de l'interconnexion AEP Commune de Saint Clément de Rivière

PROCEDURE ADAPTEE

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

Résultat de marché

Travaux

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Cté Cnes du Grand Pic St Loup.
Correspondant : M. Alain BARBE, hôtel de la Communauté 25 Allée de l'espérance 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières,
tél. : 04-67-54-81-00, télécopieur : 04-67-55-17-01, courriel : marches.publics@ccgpsl.fr.
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP, annonce n° 19-125506, mise en ligne le 28 août 2019.
Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 2019/28.

Objet du marché : dévoisement et automatisisation de l'interconnexion AEP sur la commune de Saint Clément de Rivière (34980).

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45112500

Objets supplémentaires : 45232100

45232150.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique : perception de l'opération au travers de la reformulation des objectifs de la mission : 10 points ; méthode de travail pour mener à bien la mission en réponse aux contraintes et échéances de la mission et à l'organisation du maître d'ouvrage : 30 points ; organisation du chantier et programme prévisionnel : 10 points : 50 % ;
- prix : 40 % ;
- respect des délais : moyens humains affectés à la mission : 5 points ; organisation de l'équipe pour mener à bien la mission dans le respect du programme et des délais : 5 points : 10 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Attribution du marché ou du lot :

Numéro du marché ou du lot : 2019/28. dévoisement et automatisisation de l'interconnexion AEP sur la commune de Saint Clément de Rivière (34980).

Nom du titulaire / organisme : SADE CGTH, 820 rue de la Marbrerie zi B.P. 33 34741 Vendargues Cedex.

; Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 249 986 euros.

Date d'attribution du marché : 18 février 2020.

Nombre total d'offres reçues : 4.

Mots descripteurs : Canalisations, Terrassement, Voirie

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - avant la signature du contrat, la présente procédure de passation peut être contestée devant le président du tribunal administratif ou le magistrat qu'il délègue, en vertu de l'article L.551-1 du code de la justice administrative (Cja) par la voie du référé précontractuel.

- une fois le contrat conclu, par la voie du référé contractuel conformément aux dispositions des articles L551-13 à L551-16 du code de la justice administrative.

- soit par référé suspension avant la fin du contrat conformément aux dispositions de l'article L.521-1 du code de justice administrative,

- soit par recours pour excès de pouvoir dans les formes mentionnées aux articles R.411-1, R.411-3 à R.411-6 et le délai de deux mois mentionné à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

- recours de plein contentieux : les candidats évincés de la conclusion d'un marché public peuvent former devant le juge du tribunal administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires ; ce recours doit être exercé, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation ;

- recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du courrier de notification de rejet de candidature ou d'offre.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Mots descripteurs : Canalisations, Terrassement, Voirie.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 février 2020.